

Objet : décision tarifaire relative au service de la Halle aux vélos

Le Président de Troyes Champagne Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°06 en date du 09 janvier 2017 donnant délégation au Président de Troyes Champagne Métropole pour créer par décision les tarifs et redevances dépourvus de caractère fiscal dans la limite de 1 000 € HT ;

Vu l'arrêté n°2018-050 en date du 12 décembre 2018 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Alain BALLAND, Vice-Président, pour suivre plus particulièrement les affaires de la compétence de Troyes Champagne Métropole dans le domaine des finances ;

Vu la délibération n°18 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2019, actant le transfert du service de la halle aux vélos à Troyes Champagne Métropole en tant qu'autorité organisatrice de la Mobilité ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs du service de la Halle aux vélos ;

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs du service de la Halle aux vélos sont les suivants :

LOCATION DE VÉLOS		
Durée	Tout public	Personne sans emploi, étudiants, seniors +65 ans
	TTC	TTC
2 heures	2 €	2 €
1/2 Journée	5 €	4 €
Journée	8 €	6,50 €
2 jours ou WE	15 €	12,50 €
semaine	25 €	20 €
mois	40 €	33 €
trimestre	60 €	50 €
semestre	80 €	70 €
année	95 €	80 €

CAUTION		
par location	150 €	150 €

HÉBERGEMENT REMISAGE		
Durée	Tout public	Personne sans emploi, étudiants, seniors +65 ans
	TTC	TTC
1/2 journée	0,5 €	0,4 €
journée	1 €	0,8 €
semaine	3 €	2,40 €
mois	5 €	4 €
trimestre	15 €	13 €
semestre	25 €	20 €
année	50 €	40 €

ACCESSOIRES PAR JOURNEE ENTAMEE	
<i>(prix unique pour toutes les catégories quelle que soit la durée de la location)</i>	
<i>La location de l'antivol est comprise dans le coût de location du vélo</i>	
	TTC
Porte bébé	2 €
Remorque enfant	5 €
Casque	1 €

Fait à Troyes, le 16 décembre 2019